

N/REF : 18/11/2025 14H48 C:000053 I:02439
V/REF : AC/C33105
V/Email reçu le Mardi 18/11/2025 a 14H48

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CLA
IMMEUBLE : CLOS ARCHE -CLA
15-17, AV. FRANCOIS MITTERRAND
35135 CHANTEPIE

Rennes, le

31 Décembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 17 AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND - LOGT VACANT SUR PASS AU 22/12
LOGEMENT N° 104947, PORTE N°12, 1° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : QUALIGAZ - GAZ 104947 CLA - (CLA - 02 - 17)
ATTESTATION GAZ AVEC OBTENTION QUALIGAZ
TRAVAUX NÉCESSAIRE A L'OBTENTION

Donneur d'ordre : M. V BRIENS

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 29/12
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ
COUPURE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DE COUPURE GAZ
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DES VOLUMES, OUVRANTS, AERATIONS
OBTURATION ESPACE ANNULAIRE
OBTURATION CANALISATION
DIAGNOSTIC QUALIGAZ
CERTIFICATION QUALIGAZ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 30/12/25 a 10H20 M. V BRIENS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL178-Attest.diagn.gaz	locat./+QUALIGAZ	1	120,00
				120,00
		TOTAL H.T.		120,00
		T.V.A. a 10,00%		12,00
		TOTAL T.T.C.En EURO		132,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.